



Impressum

Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Dominik Beeler, Anne Briol Jung

Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
10 décembre 2024	24.028	OCF. Programme d'encouragement de la recherche SWEETER (SWiss research for the EnErgy Transition and Emissions Reduction) pour les années 2025 à 2036. Crédit d'engagement	4
10 décembre 2024	24.017	OCF. Loi sur le transport de marchandises (Transport de marchandises par des entreprises de chemin de fer ou de navigation). Révision totale	5
10 décembre 2024	24.4262 24.4264	Po. CEATE-N. Etat des lieux et potentiel de la pyrolyse Po. CEATE-N. Recyclage chimique du plastique par pyrolyse	8
18 décembre 2024	24.061	OCF. Moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026-2029. Arrêté fédéral	9
		Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour	10
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées	11

Traitement

10 décembre 2024

24.028

OCF. Programme d'encouragement de la recherche SWEETER (SWiss research for the EnErgy Transition and Emissions Reduction) pour les années 2025 à 2036. Crédit d'engagement

Introduction

L'instrument innovant de promotion de la recherche SWEETER tient compte de la complexité des questions de recherche liées à la transition énergétique ou à la décarbonisation. L'étendue thématique, le suivi inter-offices au sein de l'administration fédérale et l'exploitation des synergies avec d'autres programmes fédéraux de promotion de la recherche assurent un cadre approprié pour les projets de recherche concrets.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'accepter la minorité II Suter.

Argumentation

L'instrument de promotion de la recherche SWEETER peut faire avancer l'aménagement écologique du système énergétique et la protection du climat grâce aux résultats de recherche correspondants. Dans ce contexte, il est souhaitable, d'un point de vue écologique, qu'un crédit d'engagement soit alloué à cet instrument. Afin de permettre des conditions-cadres appropriées pour une recherche de qualité, il est essentiel que les moyens décidés par le Conseil fédéral et le Conseil des États soient utilisés et que les instruments d'encouragement fonctionnent pendant la durée prévue.

Pour la minorité Suter et la majorité, les moyens annuels alloués au programme de recherche sont certes identiques. Toutefois, il est indispensable de garantir des durées plus longues, et donc une plus grande sécurité de planification pour une recherche de qualité. Dans ce contexte, la minorité Suter, également décidée par le Conseil des États et introduite par le Conseil fédéral, avec une durée de 12 ans contre 4 ans pour la majorité, est clairement préférable.

Contact

Fondation Suisse pour l'Énergie SES, Fabio Gassmann,

fabio.gassmann@energiestiftung.ch, T 076 319 09 50

Traitement

10 décembre 2024

24.017

**OCF. Loi sur le transport de marchandises
(Transport de marchandises par des
entreprises de chemin de fer ou de
navigation). Révision totale****Introduction**

Le Conseil national traitera la loi sur le transport de marchandises (LTM) en tant que deuxième conseil lors de la session d'hiver 2024. Outre des modifications importantes qui n'ont pas été fondamentalement combattues par la commission des transports du Conseil national (bonus de chargement, maintien du trafic par wagons complets isolés, promotion de l'attelage automatique), le projet contient une amélioration importante par rapport à la version du Conseil des Etats.

Ainsi, la majorité de la commission s'est prononcée de justesse pour combler une lacune de l'article 3 : Bien que le transfert des marchandises sur le rail soit généralement reconnu en Suisse, il manquait jusqu'à présent un objectif de transfert sur le rail dans la loi sur le transport de marchandises. Nous recommandons vivement de rejeter la minorité Jauslin à l'article 3, alinéa 1, lettre f, qui demande la suppression de cet ajout relatif à la politique de transfert. La commission a choisi une formulation beaucoup plus générale dans l'article sur l'objectif que celle retenue dans la loi sur le transfert du trafic marchandises concernant le trafic marchandises à travers les Alpes

Le rapport Gaillard sur le réexamen des tâches et des subventions a recommandé au Conseil fédéral de renoncer aux éléments d'encouragement substantiels de la LTM. Au motif que le dossier est encore en suspens au Parlement, le Conseil fédéral veut renoncer à remettre en discussion ces importantes nouveautés dès 2026. Par conséquent, la LTM anticipe la décision de politique financière pour la période à partir de 2027. La commission des finances du Conseil national soutient les crédits à l'unanimité et rappelle qu'ils n'ont pas d'impact sur la caisse fédérale puisqu'ils sont financés par le fonds d'infrastructure ferroviaire.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande au Conseil national :

- de rejeter les minorités de la commission concernant la loi sur le transport de marchandises - à une exception près -, notamment la minorité Jauslin à l'article 3, alinéa 1, lettre f
- d'approuver la minorité Pult à l'art. 14, al. 2
- d'approuver la loi et les crédits d'engagement

Argumentation

La minorité Jauslin à l'article 3 rejette le nouvel objectif de la LTM visant à augmenter la part du transport de marchandises par rail, par voie navigable ou par installation à câbles dans l'ensemble du transport de marchandises. La présente révision de la loi contient pourtant des mesures importantes telles que la promotion de l'innovation, des incitations financières et de nouvelles réglementations qui doivent renforcer de manière ciblée le transport de marchandises par rail et par bateau. La loi permet donc d'atteindre l'objectif d'augmenter la part du rail et de la navigation dans le transport global de marchandises. Une politique de transport de marchandises respectueuse de l'environnement dépend non seulement de mesures d'efficacité et de l'électrification des véhicules, mais aussi du transfert des marchandises sur le rail, comme c'est le cas depuis longtemps pour le trafic transalpin. Le fait de refléter cette situation dans la loi sur le transport de marchandises comble un vide. La formulation concrète est beaucoup plus générale que dans la loi sur le transfert des marchandises, qui a pour but de mettre en œuvre l'initiative des Alpes.

La minorité Pult à l'article 14 demande que l'incitation financière par opération de chargement (bonus de chargement) soit conçue de manière à être compatible avec les objectifs de la Confédération en matière économique, de politique des transports et de politique environnementale. La nouvelle incitation doit ainsi contribuer de manière significative aux objectifs climatiques de la loi sur la protection du climat ou à la mise en œuvre de l'initiative des Alpes.

Pour le reste, l'Alliance-Environnement recommande au Conseil national d'approuver la loi sur le transport de marchandises et les crédits correspondants dans leur version actuelle. L'une des mesures les plus importantes est la promotion du transport par wagons complets isolés (TWCI). Le TWCI est un élément indispensable du transport de marchandises, qui permet de transporter par le rail de petites quantités de marchandises de manière efficace et écologique. Ceci est particulièrement important dans le trafic intérieur, d'importation et d'exportation, car sans le TWCI, de nombreuses marchandises seraient transférées sur la route. Le soutien du TWCI dans la LTM n'est donc pas seulement une contribution à la protection du climat et à la réduction des nuisances environnementales, mais aussi à la garantie de la sécurité de l'approvisionnement et à la promotion de l'efficacité énergétique. Le bonus de chargement ainsi que la promotion des innovations techniques, en mettant l'accent sur l'attelage automatique numérique, complètent cette mesure et contribuent à garantir la compétitivité du rail à long terme. Par ailleurs, la navigation sur le Rhin, encouragée par la loi, joue également un rôle central dans l'approvisionnement de la Suisse et offre une alternative relativement écologique au transport routier de marchandises. Ces mesures sont également nécessaires pour maintenir la politique de transfert du trafic dans l'espace alpin et pour minimiser les effets négatifs du trafic de transit.

Contact

Association transports et environnement ATE Suisse, Luc Leumann,
luc.leumann@verkehrsclub.ch, T 079 705 06 58

Pro Alps (anciennement Initiative des Alpes), Silvan Gnos,
silvan.gnos@alpeninitiative.ch, T 041 870 97 88

Traitement

10 décembre 2024

24.4262

Po. CEATE-N. Etat des lieux et potentiel de la pyrolyse

24.4264

Po. CEATE-N. Recyclage chimique du plastique par pyrolyse

Introduction

Les deux postulats visent à faire le point sur la technologie de la pyrolyse dans l'utilisation des déchets pour la production de carburants, entre autres, et à discuter des instruments de promotion possibles.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter les deux postulats.

Argumentation

La technologie de la pyrolyse s'est développée au cours des dernières années et certains groupes d'intérêt la considèrent comme une solution importante pour ne pas simplement incinérer les déchets, mais pour produire des sources d'énergie ou des matières premières de haute qualité.

Il est donc judicieux de dresser un bilan neutre de l'état de la technique et, le cas échéant, de donner des indications sur la nécessité et la manière d'adapter les règles du marché.

Les deux postulats partent du principe qu'il s'agit en premier lieu de présenter les avantages et les chances de cette technologie. Du point de vue de l'Alliance-Environnement, cela ne suffirait pas pour les prochaines étapes. Il faut plutôt dresser une liste et peser les avantages et les inconvénients, y compris l'écobilan, ainsi qu'une comparaison avec les technologies alternatives établies et nouvelles. Ainsi, la question de savoir si le recyclage chimique des plastiques doit être utilisé pour la production de carburant ou plutôt pour les matières premières pétrochimiques doit rester ouverte.

L'Alliance-Environnement soutient donc les deux postulats en souhaitant qu'une base de décision réelle soit établie et non un rapport publicitaire.

Contact

Patrick Hofstetter, WWF Suisse, patrick.hofstetter@wwf.ch, T 076 305 67 37

Traitement

18 décembre 2024

24.061

OCF. Moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026-2029. Arrêté fédéral**Introduction**

Dans son message 24.061, le Conseil fédéral propose au Parlement trois plafonds des dépenses agricoles, d'un montant total de CHF 13'817 millions. Cette somme est inférieure de 1,6 % à celle de la période quadriennale en cours, ce qui s'explique par les réductions générales prévues dans les dépenses fédérales faiblement liées à partir de 2025.

Recommandation

L'Alliance-Environnement approuve le projet du Conseil fédéral.

Elle salue les propositions de minorité qui demandent des réductions de CHF 30 millions (dans le domaine du tabac et de la betterave sucrière) ou de CHF 61,6 millions (renonciation à la promotion du vin, de la viande et des œufs).

A l'article 2, l'Alliance-Environnement soutient la minorité Bertschy concernant le crédit d'engagement de CHF 450 millions pour les améliorations structurelles.

Argumentation

Le plafond de dépenses proposé par le Conseil fédéral tient compte, d'une part, du soutien apporté à de nombreuses exploitations agricoles qui effectuent leur travail quotidien de manière exemplaire, consciencieuse et respectueuse de la nature. Mais d'autre part, de nombreuses incitations erronées et douteuses sont mises en place et des subventions nuisibles à la biodiversité sont versées. Ce n'est que dans le cadre de la PA 2030 que le Conseil fédéral tente de relever les défis actuels, qui se reflètent dans l'objectif 2050 du rapport « Orientation future de la politique agricole ».

L'Alliance-Environnement soutient en principe le plafond des dépenses, y compris la réduction compréhensible de CHF 230 millions. La réduction pourrait être mise en œuvre par un plafonnement des paiements directs et la suppression des principales subventions nuisibles à la biodiversité, ainsi que par la suppression des contributions aux cultures particulières pour les betteraves sucrières, comme le propose la minorité.

Les propositions de minorité I et II concernant l'article 1 sont saluées par l'Alliance-Environnement. Elles permettent d'éliminer de manière ciblée les mauvaises incitations actuelles.

De même, la proposition de minorité Bertschy concernant l'article 2, qui lie explicitement le crédit d'engagement pour les améliorations structurelles

agricoles à des conditions concernant la rentabilité des investissements, doit être soutenue.

Contact

Marcel Liner, responsable politique agricole Pro Natura,
marcel.liner@pronatura.ch, T 061 317 92 40

Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour

21.3848	Mo. Roduit. Pour une filière du bois complète en Suisse	Rejeter
23.3162	Mo. Gysin Greta. Réductions fiscales en faveur de la végétalisation des toits	Accepter

Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées

Objets parlementaires du DETEC		
22.4315	Mo. Marchesi. Dénoncer la Convention de Berne et régler la protection du loup dans le droit national	Rejeter
22.4318	Mo. Mahaim. Interdire les produits issus de la déforestation	Accepter
22.4319	Mo. Schlatter. Plan de mesures pour des chaînes d'approvisionnement sans déforestation	Accepter
22.4386	Po. Mahaim. Pour un pilotage amélioré du projet de la gare de Lausanne	Accepter
22.4388	Mo. Schlatter. Interdire les émissions de bruit artificiel sur les voitures électriques	Accepter
22.4432	Mo. Kutter. Parkings à vélos dans les gares. Clarifier le financement ainsi que les compétences et responsabiliser les entreprises ferroviaires	Accepter
22.4463	Mo. Reimann Lukas. Élimination des obstacles publics au commerce qui font augmenter les prix des voitures neuves importées	Rejeter
22.4473	Mo. (Romano) Stadler. Abonnement général pour étudiants conformément à l'article 15 alinéa 3 de la Loi sur le transport des voyageurs	Accepter
22.4487	Mo. Fraktion G. Prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour sortir du Traité sur la Charte de l'énergie	Accepter
22.4488	Stress hydrique. Alerter au plus vite!	Accepter
Objets parlementaires du DEFR		
24.3281	Po. de Montmollin. Atténuer les risques climatiques et renforcer la sécurité de l'approvisionnement dans la prochaine politique agricole	Accepter
24.3327	Po. Candan Hasan. Production agricole alimentaire. Qui paie et qui profite?	Accepter
24.3364	Mo. Weichelt. Interdire les enrobages de semences contenant des microplastiques qui polluent nos terres	Accepter

L'Alliance-Environnement a pour membres six grandes organisations environnementales de Suisse.
L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

L'Alliance-Environnement, Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch, www.alliance-environnement.ch

Membres

Association transports et environnement ATE

ATE, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

BirdLife Suisse

BirdLife Suisse, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

Greenpeace Suisse

Greenpeace Suisse, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

WWF Suisse

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 044 297 21 21
www.wwf.ch

Partenaires

Pro Alps (anciennement Initiative des Alpes)

Pro Alps, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.alpeninitiative.ch

Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

L'Alliance-Environnement analyse régulièrement les votes des parlementaires pour évaluer leur sensibilité environnementale, voir www.ecorating.ch. Les objets traités dans le «Point de vue» constituent la base de cette analyse.